Date de dépôt : 26 avril 2021

Rapport

de la commission de contrôle de gestion chargée d'étudier la proposition de résolution de M^{mes} et MM. Jacques Béné, Véronique Kämpfen, Serge Hiltpold, Yvan Zweifel, Murat-Julian Alder, Jean Romain, Alexis Barbey, Helena Rigotti, Diane Barbier-Mueller, Alexandre de Senarclens, Céline Zuber-Roy, Pierre Conne, Fabienne Monbaron, Jacques Apothéloz, Pierre Nicollier, Cyril Aellen, Francine de Planta, Joëlle Fiss, Jean-Pierre Pasquier, François Wolfisberg, Adrien Genecand, Raymond Wicky, Patrick Malek-Asghar: Pour des mesures efficientes dans la lutte contre l'épidémie de COVID-19 dans le canton de Genève, évitons les « shore break » et ne laissons pas l'économie et le parlement de côté!

Rapport de M. Alexis Barbey

Mesdames et Messieurs les députés,

La commission de contrôle de gestion (CCG) a siégé à trois reprises pour évaluer cette proposition de résolution, les 25 janvier, 22 mars et 19 avril 2021. Durant ces séances, elle a été fermement présidée par M. Bertrand Buchs qui a été épaulé par M^{me} Catherine Weber, secrétaire scientifique SGGC. Les procès-verbaux ont été pris avec doigté par M^{me} Martine Bouilloux Levitre qu'il convient de remercier pour la qualité de son travail.

Au cours de son travail, la CCG a auditionné:

- M. Jacques Béné, 1er signataire;
- M^{me} Anne Emery-Torracinta, présidente (CE), et M^{me} Michèle Righetti, chancelière d'Etat (CHA);

R 939-A 2/22

 M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat (DSES) et président du copil COVID-19, et D^r Simon Regard, chef du secteur des maladies transmissibles (DSES-SMC).

Résumé pour lecteurs pressés

La R 939 s'est mis comme objectif de formuler des propositions pour améliorer encore la gestion de la crise COVID. Cela se traduit par une dizaine d'invites autour des problématiques de :

- description des patients cibles ;
- communication de la situation sanitaire et des décisions de l'Etat ;
- planification et processus de décision ;
- comparaisons intercantonales et internationales.

L'examen de cette proposition de résolution a amené la commission à procéder à l'audition de deux conseillers d'Etat parmi les plus investis dans la gestion de la crise. Il en ressort que malgré les inévitables imperfections dues à la situation. Genève et sa task force ont fait un solide travail.

La commission a accepté la R 939 par 11 oui et 2 abstentions (2 absents).

Séance du 25 janvier 2021

Audition de M. Jacques Béné, 1er signataire

M. Béné indique que les éléments de la résolution s'inspirent des questions que tout le monde se pose et qu'on lui a posées à réitérées reprises. Il insiste sur le fait que l'objectif n'est pas de critiquer les actions du CE, mais il semble tout de même qu'une meilleure communication permettrait à la population de mieux accepter les mesures prises par le gouvernement. Ce qui se passe est certes très déroutant et il était très compréhensible d'avancer à tâtons lors de la première vague ; en revanche, il y a eu des manquements certains dans le cadre de la deuxième vague, ainsi qu'un manque de préparation évident. Les décisions sont prises d'un point de vue sanitaire plutôt que d'un point de vue économique ou social, et la population a beaucoup de mal à comprendre qui prend les décisions.

M. Béné explique qu'au départ il a souhaité déposer cette proposition de résolution pour demander comment « confiner juste » ; il s'est donc renseigné pour savoir s'il était possible de confiner les personnes de plus de 65 ans qui ne sont plus actives. Il s'avère que cette idée est difficilement applicable, car elle induirait beaucoup trop de logistique en termes de traçage et qu'elle serait, de plus, considérée comme une discrimination.

M. Béné reprend les invites de la résolution et les commente brièvement. Il déplore notamment le fait que les statistiques soient toujours orientées et ne permettent pas d'avoir une vision claire de la situation, avec des décisions étayées scientifiquement. Il a aussi le sentiment que les gestes barrières ne sont pas assez respectés, cela étant sans doute lié à une mauvaise communication sur les mesures d'hygiène. S'agissant de la fermeture des cafés et des restaurants, M. Béné n'est pas d'accord, car il est convaincu que ce ne sont pas des lieux de contamination ; de plus, les mesures sanitaires coercitives sont prises sans réelle concertation avec les faîtières économiques et les partenaires sociaux, ce qui ajoute à la frustration de ceux qui sont directement impactés.

M. Béné constate également que peu de réflexions sont menées pour établir un plan d'action pour le cas où cette situation devait perdurer ou recommencer. Enfin, il pense que le CE devrait accroître sa collaboration avec le parlement ; à titre personnel, il n'est pas favorable à la création d'une commission spécifique, et propose plutôt que l'information passe par la commission législative et par les chefs de groupe.

M. Béné conclut en relatant sa propre expérience lorsqu'il a attrapé le covid. Après avoir été diagnostiqué positif, il a tout de suite informé son entourage. En revanche, il a fallu trois jours pour que la médecin cantonale envoie un avis concernant sa future mise en quarantaine, puis trois jours de plus pour recevoir la mise en quarantaine proprement dite. Or, à ce moment-là, il n'avait plus de symptômes et pouvait tout à fait reprendre le travail. Enfin, les personnes avec lesquelles il avait été en contact ont reçu l'avis de mise en quarantaine plus d'une semaine après, quasiment au moment où se terminait leur propre quarantaine. M. Béné ne trouve pas cela rassurant et pense qu'une réflexion s'impose sur ce point.

Un-e député-e EAG estime qu'il faut sortir de l'opposition entre problème économique et problème sanitaire, car elle a piégé beaucoup de gouvernements à l'échelle internationale ; en effet, en ne prenant pas de mesures sanitaires, on impacte beaucoup plus l'économie à moyen terme. La démonstration de M. Béné sur ce point n'est donc pas pertinente. Par ailleurs, il est essentiel d'accepter que l'on a affaire à une situation déroutante qui risque de durer encore quelque temps ; une grippe cause en moyenne 700 morts/an, alors qu'il y a déjà 9000 morts du covid en Suisse. Evidemment, il s'agit pour la majorité de personnes âgées et/ou qui ont des comorbidités, mais un-e député-e EAG pense qu'il faut avoir un peu plus d'indulgence par rapport aux mesures qui sont prises, notamment au vu des mutations du virus. Enfin, un-e député-e EAG indique qu'il-elle trouve l'invite 7 irréaliste, car il n'est pas envisageable de conditionner une mesure étatique à une consultation antérieure des milieux économiques ; il-elle invite donc M. Béné à reformuler le texte en utilisant la

R 939-A 4/22

même formulation que dans l'invite 8. En conclusion, un-e député-e EAG est d'accord avec l'essentiel de la R 939 et, si l'invite 7 est modifiée, il-elle se positionnera en faveur de cette proposition de résolution PLR.

M. Béné est d'accord sur le fait que tout le monde a été pris au dépourvu lors de la première vague, mais il s'étonne qu'aucune mesure supplémentaire n'ait été prise en prévision de la deuxième vague. Il trouve que les décisions annoncées ces dernières semaines sont assez déroutantes alors que l'on aurait pu tirer des enseignements de ce qui avait été fait au printemps. M. Béné est également surpris de constater que personne n'a vraiment l'air de savoir qui compose la task force. Il précise qu'il n'est pas complotiste, mais qu'il souhaite avoir tous les éléments pour se faire la meilleure idée possible de la situation.

Un-e député-e UDC entend que M. Béné n'est pas en faveur d'une commission ad hoc et demande si cela revient à dire qu'il préfère que les cent députés interviennent de manière désordonnée. Par ailleurs, il-elle demande quelle est la pertinence de laisser les cafétérias d'entreprises ouvertes alors que l'on oblige les restaurants à fermer. Un-e député-e UDC souhaite aussi savoir si M. Béné est au courant que la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt qui prévovait de lever l'arrêté du CE sur les cafés et restaurants. S'agissant des doutes que M. Béné a exprimés sur l'application de certains gestes barrières, un-e député-e UDC relève que les statistiques montrent que les endroits où les gens portent le masque de façon systématique, par exemple à Singapour, le taux de résilience du virus est faible et l'économie redémarre. D'autre part, ilelle déplore le fait que les médecins et les pharmaciens n'aient reçu des informations sur les vaccins que 21 jours après le début des vaccinations parce que ce sont des acteurs privés qui y ont été associés, et ce de manière relativement opaque. Enfin, s'agissant de l'expérience du covid que M. Béné a relatée, un-e député-e UDC remarque qu'il est possible d'être toujours contagieux une fois que les symptômes ont disparu.

M. Béné précise qu'il n'avait plus de symptômes, mais qu'il a respecté la quarantaine, même s'il a trouvé que le protocole n'était pas clair. Concernant les gestes barrières et le port du masque, il relève que l'exemple de Singapour est particulier, car les gens sont plus respectueux des règles de manière générale. A propos des cafétérias d'entreprise, M. Béné indique qu'on les a laissées ouvertes justement pour que les employés ne sortent pas prendre leur repas à l'extérieur dans des lieux où les mesures de sécurité ne sont pas respectées; en outre, ces cafétérias font l'objet de contrôles et appliquent des mesures assez strictes.

Le président remarque que les gestes barrières doivent quand même être bien suivis, car il y a très peu de maladies virales cet hiver ; pour sa part, il n'a pas prescrit d'antibiotiques depuis deux mois.

Un-e député-e Ve trouve cette motion utile et nécessaire, car il-elle met l'accent sur le fait que le Grand Conseil n'a pas la main sur ce qui se passe, n'a pas de vision d'ensemble et ne sait pas qui compose la task force. Il-elle demande à M. Béné s'il ne pense pas que la CCG devrait créer une commission ad hoc pour travailler sur toutes ces questions et être impliquée dans les décisions.

M. Béné répond par la négative ; pour lui, une commission ad hoc ou une CEP essaie toujours de juger, alors que lui souhaite la mise en place d'un groupe de travail qui œuvre pour améliorer les choses. La situation actuelle va perdurer encore un moment et, pourtant, on constate qu'il n'y a pas de plan de continuité à l'Etat ; l'idée serait d'avancer au rythme des évènements, en privilégiant la communication et la transparence.

Un-e député-e PDC revient sur le protocole peu clair que M. Béné a suivi lorsqu'il a attrapé le covid, et il-elle ne voit pas d'invite qui permettrait d'améliorer cela. Par ailleurs, il-elle se réfère à la première invite et demande si cela signifie plus de répression sur des populations définies comme « vulnérables ». Enfin, un-e député-e PDC relève que, pour il-elle, les invites 2 et 10 se répondent et peuvent être regroupées.

M. Béné est d'accord avec les remarques d'un-e député-e PDC sur les invites à ajouter et/ou à modifier. Par ailleurs, il comprend que sa première invite puisse avoir un caractère discriminatoire, mais il pense qu'il doit y avoir des décisions prises en fonction de la population à risque. Aujourd'hui, on veut vacciner les personnes à risque parce qu'elles engorgent les hôpitaux, mais la partie de la population qui transmet le plus le virus ne peut pas encore aller se faire vacciner. M. Béné reconnaît qu'il s'agit de décisions répressives et forcément délicates à prendre, mais il signale que ce sont les deux générations futures qui vont devoir assumer les conséquences financières des décisions prises aujourd'hui.

Un-e député-e PDC estime que l'on doit aussi rester attentif à ce que l'on fait vivre aux aînés.

M. Béné est d'accord aussi.

Un-e député-e PDC se réfère à l'invite 9 et demande à M. Béné pourquoi il ne souhaite inclure que la commission législative dans la consultation.

M. Béné répond qu'il a mentionné la commission législative, car c'est elle qui valide les arrêtés du CE, et les chefs de groupe pour qu'ils se fassent le relais par la suite.

Un-e député-e PDC rejoint M. Béné sur la proposition des chefs de groupe qui pourraient participer aux consultations et ensuite informer l'ensemble des parlementaires de manière efficiente.

R 939-A 6/22

Le président pense qu'il est en effet important de réfléchir à l'intégration du premier pouvoir dans la prise de décision et éventuellement dans la task force. Il remercie M. Béné pour les réponses et les éléments apportés aux commissaires.

Discussion interne

Le président propose que la CCG auditionne M. Poggia et la médecin cantonale sur ce point.

Les commissaires sont d'accord.

Un-e député-e Ve souhaite également entendre le responsable de la task force.

Un-e député-e S demande aussi l'audition de M^{me} Emery-Torracinta pour qu'elle éclaire la CCG sur la façon dont les décisions sont prises au sein du Conseil d'Etat.

Le président prend note de ces demandes.

Séance du 22 mars 2021

Audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, présidente (CE), et M^{me} Michèle Righetti, chancelière d'Etat (CHA)

M^{me} Emery-Torracinta indique qu'elle a été surprise de cette demande d'audition, car elle a pensé que M. Poggia serait plus à même de répondre sur cette motion que la présidence du CE. La secrétaire scientifique de la commission lui a alors précisé que la CCG souhaitait l'entendre sur « la façon dont les décisions sont prises au sein du CE en lien avec la gestion de la COVID-19 ». sanitaire au situation liée Α cette M^{me} Emery-Torracinta répond que les décisions sont prises comme elles le sont toujours, avec des discussions et des pesées d'intérêts. Il existe une task force aussi appelée copil, présidée par M. Poggia, qui donne au CE des éléments pour aider à la prise de décisions. Ce copil est notamment composé de la présidence du CE, de Mme Righetti, de la DGS, du service du médecin cantonal, du directeur de la DG-DERI, d'un représentant de la FER, du directeur de l'OCPAM, de la directrice de l'OCIRT, et de la direction des affaires juridiques du DSES; des partenaires externes sont également invités à participer à ces séances de manière ponctuelle, selon les thématiques qui sont discutées. En parallèle, chaque département s'est organisé pour la gestion de la crise ; de son côté, le DIP a mis en place une cellule covid qui se réunit une fois par semaine et qui mène des réflexions sur la façon de traduire les décisions politiques sur le terrain.

M^{me} Righetti précise que, selon le règlement ORCA, c'est le CE qui est l'autorité désignée pour gérer les situations extraordinaires ; afin de s'acquitter de cette mission, le CE s'appuie sur une task force, devenue un comité de pilotage, qui réunit les expertises nécessaires et qui prépare les décisions prises ensuite par les arrêtés du CE. M^{me} Righetti note qu'elle fait une information générale à l'attention des membres du CE à l'issue de chaque séance du copil, pour que les différents points puissent être traités à la séance du mercredi ; suite à une motion du GC, la commission législative examine également tous les arrêtés du CE.

M^{me} Emery-Torracinta ajoute que les différents conseillers d'Etat, en lien avec leurs dicastères, s'informent aussi de ce que font les autres cantons ; elle insiste sur le fait que les conclusions de la task force sont une aide à la prise de décision, mais que le CE rediscute toujours ces points avant de les valider.

Un-e député-e S demande comment se fait la pesée d'intérêts au CE, sachant que tous les départements ne sont pas forcément représentés dans la task force et que certaines préoccupations de la population pourraient ne pas être relayées si elles ne sont pas reliées à la santé. Par ailleurs, un-e député-e S souhaite savoir comment se passent les consultations en amont en ce qui concerne les arrêtés qui mettent en œuvre les ordonnances du Conseil fédéral. Enfin, il-elle demande comment les recommandations du GC sur la réouverture des lieux culturels sont remontées au Conseil fédéral et souhaite savoir s'il serait possible d'avoir un retour sur les consultations par le Conseil fédéral et de recevoir les réponses du canton à celles-ci.

M^{me} Emery-Torracinta répond que les décisions sont prises après une pesée des intérêts et en fonction des connaissances à disposition ; or, dans la crise du covid, les connaissances évoluent rapidement avec le temps. Aujourd'hui, la stratégie des autorités politiques est que l'arrivée des vaccins permet de voir le bout du tunnel malgré les variants et qu'il faut encore tenir quelques semaines pour éviter une troisième vague massive ; il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises décisions, et le CE s'efforce de mettre en place les mesures les moins préjudiciables pour tous les acteurs concernés. M^{me} Emery-Torracinta ajoute que l'inquiétude des milieux culturels est entendue par le CE, et M. Apothéloz s'en fait largement l'écho. S'agissant des consultations du Conseil fédéral, chaque département fait ses remarques et elles sont le plus souvent prises en compte ; il peut y avoir des arbitrages, mais de manière générale c'est relativement consensuel.

A la question de savoir s'il est possible de transmettre au parlement les réponses aux consultations, M^{me} Righetti indique que ces consultations n'arrivent pas par les chancelleries mais par les conférences spécialisées. La dernière consultation sur les assouplissements a été adressée par la CDS

R 939-A 8/22

directement aux départements cantonaux de la santé ; charge à eux de collecter ensuite l'avis des différents membres du gouvernement et de relayer ceci à la CDS. Le secret de fonction n'étant pas opposable à la CCG, ces réponses aux consultations peuvent lui être transmises, mais M^{me} Righetti précise qu'il s'agit de processus internes qui sont très rarement communiqués pendant la consultation et que les cantons ne communiquent généralement pas avant la consolidation par la conférence spécialisée.

Un-e député-e S remarque que le canton de Vaud a clairement communiqué sa position avant et après.

M^{me} Emery-Torracinta confirme cela, mais elle note que, dans cette crise covid, le canton de Vaud a l'art de s'opposer systématiquement au Conseil fédéral, tout en étant très content que ce dernier prenne des décisions plus dures que ce qu'il a exprimé.

M^{me} Righetti ajoute que cela a été une rupture de pratique du canton de Vaud et qu'il y a eu un échange entre les chanceliers de toute la Suisse sur le fait qu'il est préférable d'attendre que la conférence spécialisée communique les éléments après la consolidation.

Un-e député-e EAG a l'impression que le CE pourrait facilement répondre aux dix invites de la résolution dans la mesure des connaissances scientifiques dont il-elle dispose actuellement, en précisant quels points restent sans réponse ; cela ne permettrait pas forcément d'avancer, mais aurait au moins l'avantage de rassurer les députés du PLR qui ont écrit cette résolution. De manière plus générale, il-elle estime qu'il aurait fallu créer une commission ad hoc qui soit capable de transmettre régulièrement au GC ce que fait le CE. Il-elle demande à M^{me} Emery-Torracinta si elle partage ce sentiment.

M^{me} Emery-Torracinta rejoint en bonne partie un-e député-e EAG. Elle rappelle toutefois que cette proposition de résolution a été déposée le 10 novembre 2020, au moment où le gros enjeu était « santé versus économie », et qu'elle a perdu de son sens au vu de l'évolution de la situation depuis cette date. Elle insiste sur la rapidité avec laquelle le CE doit prendre des mesures, et explique qu'il leur arrive de recevoir des consultations du Conseil fédéral le vendredi à 15 heures, auxquelles il faut répondre pour le dimanche ou au plus tard le lundi matin, en intégrant la réponse des départements. M^{me} Emery-Torracinta ajoute qu'il y a des plans d'action en permanence et elle donne l'exemple de son département qui mène actuellement une réflexion sur les examens de fin d'année des élèves, en tenant compte du fait que, selon les courbes de la task force fédérale, le pic de la troisième vague aura lieu au mois de juin.

Un-e député-e PLR comprend les difficultés de la gestion de cette crise en raison de l'évolution de la situation et de la rapidité avec laquelle il faut répondre, sans parler de la pression du Conseil fédéral et des acteurs concernés. Pour toutes ces raisons, il-elle ne pense pas comme un-e député-e EAG qu'il soit possible de répondre à toutes les invites. Il-elle se réfère toutefois à la huitième invite et demande s'il serait possible de prendre langue avec les responsables qui sont abouchés à cette difficulté, à savoir les faîtières économiques mais aussi les partenaires sociaux.

M^{me} Emery-Torracinta répond que la DG DERI du copil covid est en contact régulier avec ces partenaires et que M^{me} Fontanet reçoit les faîtières économiques une fois par semaine pour discuter de ces questions ; les partenaires sociaux de type syndicats ont aussi été reçus dans le copil covid.

Un-e député-e PLR se permet d'insister, car il-elle sait combien le fait de prendre langue plutôt que de mettre devant le fait accompli permet de lisser les rapports.

M^{me} Emery-Torracinta partage cet avis et assure que le CE est en contact avec ces interlocuteurs

Un-e député-e Ve souhaiterait recevoir la liste des personnes qui sont intervenues au sein de la task force depuis sa création jusqu'à aujourd'hui. Par ailleurs, il-elle demande quel est le lien entre la task force et le copil covid, et quels sont leurs organigrammes et leurs cahiers des charges respectifs. Enfin, il-elle s'interroge sur la façon dont la CCG peut accomplir sa mission de contrôle de gestion sans disposer de ces renseignements et souhaite avoir l'opinion de M^{me} Emery-Torracinta sur ce point.

M^{me} Emery-Torracinta indique que le GC s'organise comme il le souhaite et propose la forme de contrôle du CE qu'il souhaite. Par ailleurs, elle explique que la task force du début est devenue le copil actuel qui est présidé par M. Poggia et composé d'un certain nombre de représentants de départements ou de forces, et qui mène des réflexions sur le plan sanitaire, mais aussi économique et social. Elle cite notamment M. Paoliello, porte-parole du DSES, et M. Dayer, secrétaire général adjoint (CHA); les HUG participent aussi régulièrement.

Un-e député-e Ve demande s'il existe une liste avec les nominations et les retraits des gens, ainsi que l'organigramme pour savoir comment sont diffusées les décisions.

M^{me} Emery-Torracinta précise qu'il n'y a pas de prise de décision au sein du copil ; il s'agit d'un lieu d'échange et de partage d'informations entre différents intervenants pour que le CE soit à même de prendre les meilleures décisions politiques.

R 939-A 10/22

M^{me} Righetti ajoute que l'organigramme a été donné dans le cadre de la résolution traitée au GC le 28 janvier 2021, qui approuvait les arrêtés du CE. Initialement, la task force a été créée en février 2020, puis a changé de nom avec la crise qui a duré ; toutefois, qu'il s'agisse d'une task force ou d'un copil, la mission est la même, à savoir qu'il s'agit d'un lieu d'échanges et de discussions destinés à préparer les décisions du CE, qui reste le seul décisionnaire. Il est difficile de donner une liste exhaustive des participants, car la composition du copil est mouvante délibérément, et change selon les besoins de compréhension du CE et les compétences recherchées. M^{me} Righetti peut toutefois transmettre à la CCG l'organigramme d'organisation entre le CE et le copil tel que fourni à la commission législative (cf. annexe 1).

Un-e député-e Ve trouve intéressant que les milieux économiques soient bien représentés dans le copil, que ce soit la FER ou la DDE. S'agissant de la résolution, il-elle a l'impression que certaines invites s'immiscent beaucoup dans l'opérationnel et demande à zM^{me} Emery-Torracinta si elle ne pense pas que cette résolution empiète trop sur les prérogatives du CE.

M^{me} Emery-Torracinta ne pense pas que cette résolution s'immisce dans la mission du CE, mais elle la trouve lourde dans le sens où, si l'on veut apporter une réponse parfaitement complète, cela demande beaucoup de temps et de travail, sans que ce soit forcément très utile au final. M^{me} Emery-Torracinta estime qu'en temps de crise les processus de décision doivent être simples, rapides et souples.

Le président demande si le CE a consulté les partis politiques lors de prises de décisions importantes.

M^{me} Emery-Torracinta répond que le CE n'a pas directement consulté les partis, mais a consulté le GC.

M^{me} Righetti confirme qu'il n'y a pas eu de consultation formelle des partis, mais que tous les arrêtés sont transmis au GC et à la commission législative qui les analyse avec les partis représentés au parlement.

 M^{me} Emery-Torracinta demande à M^{me} Righetti combien d'arrêtés ont été pris.

M^{me} Righetti répond qu'il y a environ 80 modifications d'arrêtés. Pendant la première vague, sur l'art. 113 Cst-GE, 45 arrêtés ont été pris ; depuis le mois de novembre, le CE en a pris treize. En outre, il y a dix mesures hors 113 Cst-GE lors de la première vague et trois lors de la deuxième vague. Le CE a souhaité réagir aux besoins qui s'expriment, tout en tenant compte des décisions fédérales dans des temps extrêmement courts.

M^{me} Emery-Torracinta pense qu'il faudra retenir de cette crise que le fonctionnement de Genève doit être plus souple, car c'est le seul canton à faire autant d'arrêtés et de juridisme pour ce type de discussions.

Le président remercie M^{mes} Emery-Torracinta et Righetti pour les réponses et les éléments apportés aux commissaires.

Discussion interne

Un-e député-e Ve relève qu'il est patent qu'il n'y a pas de pilotage dans le copil, car le groupe consultatif change tout le temps sauf en ce qui concerne le CE. A titre personnel, il-elle n'est pas satisfait-e de cette organisation et il-elle pense que la CCG devrait faire le bilan, vague après vague, de la manière dont le CE gère cette crise, car au final il n'est jamais responsable des décisions prises.

Le président note que cette gestion de crise devrait théoriquement figurer dans Kataplan; or, cela ne semble pas être le cas.

Un-e député-e S partage le point de vue d'un-e député-e Ve sur le pilotage du copil. Sur le volet santé, il-elle est satisfait-e de la gestion de M. Poggia et son équipe, mais dans les autres domaines il manque un groupe d'experts qui viendraient enrichir les réflexions de ce copil. Par ailleurs, un-e député-e S aimerait vraiment avoir accès aux consultations fédérales, car elles montrent les accents que l'on donne sur ce qui prédomine. Personnellement, quand il-elle a lu les documents du canton de Vaud, il-elle a trouvé que cela faisait dialoguer des réalités et des disciplines.

Le président demandera à M. Poggia s'il est possible d'obtenir ces consultations.

Un-e député-e PLR est moins critique par rapport à cette task force ; il-elle estime, en effet, qu'il n'est pas possible, en plein processus de gestion de crise, de faire une consultation générale avant chaque recommandation que le CE s'apprête à faire au Conseil fédéral. D'autre part, le fait que des spécialistes soient réunis ad hoc permet d'avoir un cercle plus restreint de conseillers ; peut-être faudrait-il appeler ce groupe « comité consultatif » plutôt que copil, mais, pour sa part, il-elle trouve que la façon de fonctionner est saine.

Un-e député-e MCG est d'accord avec un-e député-e PLR, car il-elle ne voit pas comment il serait possible de consulter le parlement chaque fois qu'il y a une décision à prendre, ne serait-ce qu'en termes de timing, ceci d'autant plus que les députés ne sont pas forcément des experts selon les domaines. Il-elle ne verrait pas d'objection à un changement de dénomination, mais, de manière globale, il-elle trouve que cette task force fonctionne plutôt bien et ne pense pas que le parlement devrait être plus impliqué.

R 939-A 12/22

Un-e député-e Ve précise qu'il-elle n'a pas dit que c'est la CCG qui devait gérer cette crise, mais qu'elle pourrait faire le bilan de ce qui a déjà été fait pour en tirer des enseignements. Actuellement, l'opacité sur la manière dont les experts sont consultés empêche une vision transversale et une compréhension collective de la situation.

Un-e député-e S précise qu'il-elle ne souhaite pas non plus que les cent députés soient consultés chaque fois que le CE prend une décision, mais il-elle souhaite, d'une part, savoir comment les autres experts sont associés aux consultations prédécisionnelles et, d'autre part, avoir connaissance de la réponse que fait le canton aux consultations fédérales, car cela pourrait être intéressant pour la CCG.

Un-e député-e PDC rappelle que, dans une situation de crise, il faut que les systèmes soient simples. Effectivement, il aurait été pertinent d'essayer de tirer un premier bilan entre les deux crises, mais à ce stade c'est l'agilité qui compte pour répondre rapidement aux besoins.

Un-e député-e EAG n'a rien à dire sur le choix et sur le travail des experts, et pense que le bilan pourra être fait plus tard; en revanche, il-elle a été frappé d'entendre M^{me} Emery-Torracinta dire qu'elle planifie les examens de fin d'année en sachant que le pic de la pandémie se produira au mois de juin. Pour sa part, il-elle a jusqu'ici cru comprendre qu'à ce moment-là la campagne de vaccination serait bien avancée et il-elle ne comprend pas ce qui justifierait ce pic. Il-elle suggère de poser la question à M. Poggia.

Le président est d'accord avec un-e député-e EAG, car selon sa compréhension, si pic il devait y avoir, ce serait dans trois semaines plutôt qu'au mois de juin. Par ailleurs, à titre personnel, il est choqué que les partis politiques n'aient jamais été consultés sur les décisions importantes.

Audition de M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat (DSES) et président du copil COVID-19, et du D' Simon Regard, chef du secteur des maladies transmissibles (DSES-SMC)

M. Poggia rappelle que cette proposition de résolution date du mois de novembre et que la situation a relativement évolué depuis. A la lecture des considérants, il comprend que certains voudraient avoir une vision à long terme sur la stratégie, mais cela n'est pas réaliste actuellement.

M. Poggia reprend les invites de la résolution :

1^{re} invite : il explique que toute la stratégie depuis le début de l'épidémie a consisté à définir qui sont les victimes les plus à risque de cette maladie, soit les personnes âgées et/ou souffrant de comorbidités, et à faire en sorte de les

protéger le mieux possible, tout en évitant la « thrombose » du réseau hospitalier.

M. Regard présente un tableau de la dynamique épidémiologique du printemps et de l'été 2020, qui démontre que la population touchée à partir du mois de juillet est majoritairement jeune et donc peu susceptible de développer des complications du covid. La situation a encore évolué à la fin de l'été avec des clusters plus importants dans des établissements festifs, qui se sont ensuite étendus dans d'autres parties de la population par voie de contact. L'imperméabilité n'existe donc pas sur la population la plus vulnérable, car elle a besoin de contact, ne serait-ce que dans le cadre de soins qu'elle reçoit ; en outre, le lien social est nécessaire pour préserver la santé de ces personnes.

2º invite: M. Poggia juge la question pertinente, mais au mois de novembre elle n'était pas d'actualité. Depuis, le CE a eu connaissance de trois grandes études internationales faites dans différentes régions du monde, qui sont arrivées à la même conclusion sur la fermeture des discothèques, car il s'agit de lieux où la promiscuité ne peut pas être évitée. Concernant les bars, il y a assez rapidement eu un consensus dans la mesure où il semble en effet compliqué d'assigner à quelqu'un une place fixe dans un bar en étant certain qu'il y reste. Sur la question des restaurants, il a d'abord semblé possible de bien juguler la propagation du virus, notamment en limitant le nombre de personnes par table et en séparant ces dernières par des cloisons, malgré le fait que ce soient des lieux dans lesquels les clients enlèvent leur masque et restent plusieurs heures; puis sont arrivées les connaissances sur les aérosols, ces microparticules qui se déplacent d'un endroit à l'autre d'une pièce avec le risque de contamination que cela comporte. M. Poggia comprend que les mesures prises à cet égard aient été très mal perçues par les acteurs concernés, mais il précise que, chaque fois que les restaurants ont été fermés, une diminution claire des cas de contamination a été constatée dans un délai de dix jours à deux semaines ; aujourd'hui, il y a un consensus sur le fait que ce sont aussi des établissements à risque. Enfin, les comportements à risque de manière générale sont dans la sphère privée, car il est difficile de respecter les gestes barrières avec les personnes proches, d'où la restriction plus forte du CE dans ce contexte.

M. Regard ajoute qu'une étude faite par le service de médecine de premier recours des HUG sur la séroprévalence par professions à Genève indique que le staff des restaurants présente une séroprévalence supérieure à celle des infirmiers, par exemple.

3° invite : M. Poggia pense que cette invite est plus une critique face à une carence de compréhension. Le CE n'a peut-être pas toujours été bon au niveau des explications, mais il a été très présent, ce qui lui a par ailleurs été reproché.

R 939-A 14/22

De ce fait, il a été décidé de faire moins de points presse CE et plus de points presse de la DGS ; en outre, contrairement à ce qui a été vu avec la task force fédérale, le service de la médecin cantonale est resté objectif. Des points presse de la pharmacienne cantonale sanitaire ont aussi été mis sur pied. Enfin, M. Poggia précise que toutes les lignes téléphoniques à disposition répondent aux questions des différents milieux et sont en mesure d'expliquer les décisions.

4e invite: M. Poggia note que l'expérience aidant, les actions du CE seront certainement meilleures pour la prochaine épidémie, bien qu'il n'y ait jamais deux épidémies identiques et que les décisions se prennent selon une évolution donnée. De ce fait, un plan d'action cohérent sur la durée est d'avoir du matériel de protection en suffisance pour ne pas se trouver dans la situation de début d'épidémie et pour pouvoir absorber un premier choc. Jusqu'ici le canton s'est fourni en Suisse alémanique, mais il y a maintenant des acteurs à Genève qui proposent ce matériel.

M. Regard confirme qu'il est difficile de poser des étapes et de pouvoir s'y plier, car ils naviguent dans l'incertitude depuis le début de la crise sanitaire. A ceci, ils répondent par l'agilité, à savoir du dispositif, des moyens et des changements ; il faut aussi appliquer les dispositions fédérales, ce qui implique parfois de reconfigurer quasi totalement le dispositif. L'anticipation nécessite certes d'imaginer des scénarios alternatifs, même les pires, mais il est difficile d'avoir cette anticipation tout en fonctionnant de façon réaliste sur la suite à donner. M. Regard précise qu'il existe tout de même sept axes de stratégie d'adaptation covid (cf. annexe 2 « Stratégie d'adaptation Covid-19/21 ») qu'il faut pouvoir décliner selon les nouveaux éléments qui surviennent.

5° invite: M. Poggia relève que la collaboration intercantonale est fondamentale, car la situation serait intenable si chaque canton agissait comme il le souhaite. Il est important d'avoir une décision avec des mesures nationales et uniformes pour l'ensemble du territoire, ne serait-ce que parce que cela augmente l'adhésion de la population à ces mesures. En revanche, M. Poggia ne croit pas à une meilleure coordination intercantonale, car les séances hebdomadaires qu'il a avec ses collègues des cantons latins démontrent que chacun communique finalement à sa façon. La grande leçon d'humilité de cette crise est de constater que, en laissant les cantons gérer, on met les gouvernements cantonaux sous une telle pression que la sécurité de l'ensemble passe au second plan par rapport aux aspects économiques.

6° invite: M. Poggia pense qu'à un moment donné il sera pertinent de comparer l'évolution de la situation canton par canton, et d'examiner comment les gouvernements ont géré la crise et comment les parlements sont intervenus. Le canton de Genève a des caractéristiques propres, en ceci qu'il est largement

urbain et ouvert sur l'Europe, avec la perméabilité que cela entraîne aux frontières, quand bien même cette perméabilité est voulue et son maintien désiré. M. Poggia précise que Zurich, le Tessin et les Grisons sont également plus touchés que d'autres cantons.

M. Regard confirme que, sur les courbes, la corrélation est parfaite entre la situation de Genève et de ses voisins immédiats à quelques jours près. Malgré tout le testing mis en place, la Suisse dépend des flux que l'on voit sur les courbes épidémiques.

7^e invite : M. Poggia indique que ce travail est effectué, notamment par le copil qui examine les graphiques chaque semaine. De plus, il rappelle que Genève est le seul canton à avoir créé un seul réseau hospitalier lors de la première vague, en faisant en sorte que les HUG et les cliniques privées ne fassent qu'un et aient un pilotage central. Ce rapport détaillé et les statistiques complètes sont à disposition.

M. Regard ajoute que ce modèle de collaboration fonctionne encore mieux durant cette deuxième vague, avec des rencontres systématiques avec les cliniques, ce qui permet d'avoir un échange constructif sur les capacités générales au niveau du canton.

8° invite: M. Poggia explique que les contacts avec le DDE et la FER sont réguliers. L'objectif pour le CE n'est pas de connaître la position des milieux économiques, mais de communiquer à ces derniers les éléments épidémiologiques sur la base desquels le CE va devoir se prononcer pour que les faîtières puissent à leur tour transmettre ces informations à leurs membres.

9^e invite : M. Poggia pense que les points de situation qu'il fait régulièrement avec la CCG permettent de répondre à cette invite ; de plus, il rencontre hebdomadairement la commission de la santé et la commission législative.

10° invite : M. Poggia estime que ces mesures sont suffisamment visibles et qu'elles sont comprises par la population.

Un-e député-e EAG remarque que ce qui a totalement modifié le contexte depuis cette résolution du PLR est l'avancée de la vaccination ; par conséquent, il-elle s'étonne que M^{me} Emery-Torracinta ait dit à la CCG que les scénarios du DIP sur les examens de fin d'année composent avec l'hypothèse d'un pic épidémique de troisième vague au mois de juin. Il-elle lui semble, en effet, avoir entendu que l'objectif était de vacciner plus de la moitié de la population d'ici fin juin, ce qui signifie que la situation serait meilleure à cet horizon-là et permettrait de pronostiquer des ouvertures de restaurants et de lieux culturels.

M. Poggia confirme cela.

R 939-A 16/22

M. Regard ajoute que la vaccination avance bien, malgré le fait que le canton soit tributaire des doses qu'il reçoit. Actuellement, plus de 70% des patients de plus de 75 ans ont reçu une première dose, et 54% une deuxième dose, ce qui est un bon chiffre pour ces personnes vulnérables. Au fur et à mesure du processus, la vaccination devrait devenir plus ouverte, mais en termes de pronostics il y a un brouillard de guerre en raison de toutes les variables qui peuvent intervenir, que ce soit sur l'accessibilité des vaccins, sur la présence de nouveaux variants ou sur la situation régionale; il est donc très difficile de prévoir ce qui se passera en juin. A ce stade, on ne sait pas s'il y aura une troisième vague dans les semaines à venir, mais il y a suffisamment de signaux épidémiologiques inquiétants à court terme pour justifier les mesures qui ont été prises et leur maintien.

Un-e député-e EAG demande quels sont ces signaux.

M. Regard répond qu'il y a une augmentation de l'incidence à 7 et 14 jours importante, et que le taux de positivité a augmenté à 5% depuis deux semaines, malgré plus de 15 000 tests. Cela signifie qu'il n'y a pas de phénomène de dilution, et qu'une forte proportion de personnes sont symptomatiques et ont le covid dans le canton. Par ailleurs, en ne regardant que Genève, on a une impression de fausse réassurance, mais, lorsqu'on observe ce qui se passe dans les régions voisines, on se rend très vite compte qu'il y a une augmentation très nette du nombre de cas et de la mortalité avec la souche B117, ce variant anglais qui est aussi prédominant à Genève.

Un-e député-e S souhaite savoir si le CE serait d'accord de transmettre à la CCG les réponses qu'il fait aux consultations fédérales. Par ailleurs, il-elle relève que la Suisse n'a plus de production de vaccins et demande si une réflexion est menée au niveau fédéral pour retrouver des lieux de production locaux, notamment à l'aune de la difficulté actuelle d'accessibilité aux vaccins.

M. Poggia ne voit pas d'objection à transmettre ces consultations à la CCG; il précise qu'il s'agit de réponses faites par le DSES à la CDS après consultation du CE. La seule réticence qu'il aurait serait la publication immédiate des consultations; en effet, il ne trouverait pas utile que chacun se mette à donner son avis sur les propositions dans le vif, car en période de crise il faut pouvoir prendre des décisions rapidement.

Un-e député-e S précise que sa demande porte sur la transmission de ces documents une fois que le CE a pris sa décision.

M. Poggia consultera ses collègues sur ce point, mais à titre personnel il pense que cela contribuera à la relation de confiance.

M. Regard partage la préoccupation d'un-e député-e S et ne peut pas expliquer ces problèmes d'accessibilité aux doses de vaccins dans un pays aussi performant que la Suisse au niveau pharmaceutique.

M. Poggia ajoute qu'il n'a pas entendu parler au Conseil fédéral de mise en place de laboratoires contrôlés par la Confédération.

Le président demande où en est la polémique sur la ligne de production que Lonza avait proposée à la Confédération.

M. Poggia n'a pas de nouvelles informations à ce stade.

Un-e député-e S souhaite connaître le taux d'immunité collective à Genève. Par ailleurs, il-elle remarque que le taux de mortalité est très bas, ce qui signifie que les personnes contaminées s'immunisent naturellement; il-elle ne comprend donc pas le maintien des restrictions de peur que les gens se contaminent.

- M. Regard répond que le taux d'immunité était estimé à 23-25% en début d'année, mais de nouvelles mesures seront faites au mois de mai. Il ajoute que ce taux était de 6-9% chez les plus de 75 ans en début d'année, mais que ce chiffre a dû augmenter avec la vaccination.
- M. Poggia relève que ce n'est pas uniquement le taux d'immunité de toute la population qui est pris en compte, mais aussi celui des classes d'âges les plus vulnérables. S'agissant de l'immunisation naturelle, M. Poggia répond que c'est toujours la même question qui se pose, à savoir s'il faut laisser le virus circuler en se disant que ceux qui l'attrapent finiront par développer des anticorps et seront protégés; le problème est que les nouveaux variants semblent plus dangereux que ce que l'on imaginait, et que ce serait un mauvais calcul de ne pas considérer ce paramètre.
- M. Regard indique qu'il y a eu une surmortalité de 448 personnes pendant la deuxième vague, mais ajoute que le nombre d'hospitalisations de cas positifs en cours est un indicateur d'alerte qui doit aussi être pris en compte, notamment en ce qui concerne les patients post-covid. En effet, ces lits limitent la marge de manœuvre hospitalière en cas de nouvelles hospitalisations pour le covid ou pour d'autres raisons.

Le président demande à M. Regard s'il peut transmettre à la commission les graphiques qu'il a présentés.

M. Regard enverra volontiers ces documents et précise que le point de situation épidémiologique hebdomadaire est librement accessible sur inscription.

Le président déduit des explications de M. Poggia que le CE n'est pas opposé à la R 939.

R 939-A 18/22

M. Poggia confirme cela, et pense que tout ce qui peut améliorer la communication et la compréhension va dans le bon sens. Beaucoup de choses auraient pu être mieux faites, mais il n'y a pas à rougir de la gestion de cette crise à Genève

Un-e député-e EAG demande s'il est possible d'inscrire d'office la CCG au point de situation épidémiologique hebdomadaire.

M. Regard indique qu'il fera le nécessaire.

Le président remercie MM. Poggia et Regard pour les réponses et les éléments apportés aux commissaires.

Séance du 19 avril 2021

Discussion interne et vote

Avant de passer au vote, un-e député-e EAG souhaite proposer de modifier la huitième invite comme suit : « à consulter de manière accrue les partenaires sociaux dans le cadre de mesures sanitaires coercitives »

Le président prend note de cette demande.

Dans la même invite, un-e député-e S propose de remplacer « de manière accrue », par « de manière soutenue ».

Le président met aux voix la huitième invite modifiée comme suit : « à consulter de manière soutenue les partenaires sociaux dans le cadre de mesures sanitaires coercitives »:

8 (3 S, 2 MCG, 1 PDC, 1 UDC, 1 EAG) Pour:

2 (2 PLR) Contre:

Abstentions: 3 (2 Ve, 1 PLR)

(Un-e député-e PDC et un-e député-e PLR sont absents.)

La huitième invite amendée est acceptée.

Le président met aux voix la R 939 amendée :

11 (3 PLR, 3 S, 2 MCG, 1 EAG, 1 PDC, 1 UDC) Pour ·

Contre:

Abstentions: 2 (2 Ve)

(Un-e député-e PDC et un-e député-e PLR sont absents.)

La R 939 amendée est acceptée.

Le président propose que ce point soit traité aux extraits.

Proposition de résolution (939-A)

Pour des mesures efficientes dans la lutte contre l'épidémie de COVID-19 dans le canton de Genève, évitons les « shore break » et ne laissons pas l'économie et le parlement de côté!

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la situation sanitaire très préoccupante du canton de Genève ;
- les annonces de saturation du système hospitalier ;
- le profil des personnes plus à risque et le poids du comportement individuel dans la propagation de l'épidémie;
- les décisions de limitation économique prises par le Conseil d'Etat genevois;
- les décisions de même nature prises dans les autres cantons, romands, mais également alémaniques;
- les projets d'aide aux secteurs particulièrement touchés par la crise (cas de rigueur) proposés aux niveaux genevois et fédéral;
- la situation des autres secteurs économiques, également touchés ;
- l'incompréhension croissante de la population et des entreprises avec les mesures prises par les autorités politiques;
- les études récemment menées montrant une baisse de moral de la population;
- les inquiétudes de la population liées aux mesures limitant les libertés ;
- l'incompréhension de la population face au flot d'information et de mesures sanitaires;
- la nécessité d'apporter de la transparence pour garder la confiance de la population et des entreprises;
- la nécessité de coordonner la stratégie de lutte contre la pandémie avec le parlement, autorité déléguée par le peuple souverain;
- le délai d'attente d'un vaccin efficace permettant de pallier les mesures actuellement en vigueur;
- la nécessité d'avoir une politique sanitaire de moyen terme pour faire face aux vagues successives;

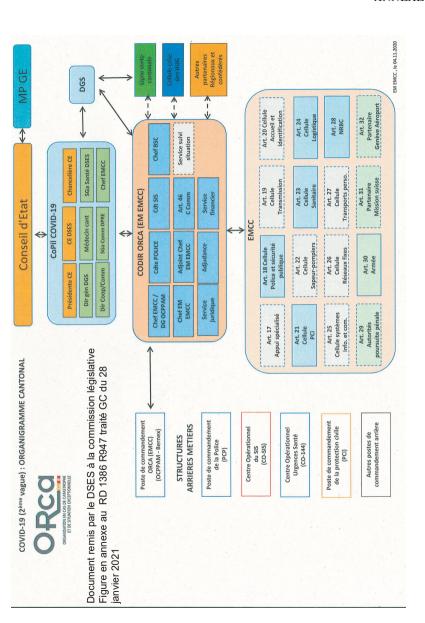
R 939-A 20/22

 la nécessité de réfléchir à un plan stratégique valable pour cette crise et anticipant le risque de futures pandémies,

invite le Conseil d'Etat

- à définir le profil des personnes plus directement touchées s'agissant des cas d'hospitalisation et de décès, et à réfléchir à une prise en charge en amont des populations concernées permettant d'éviter la propagation du virus dans ces groupes cibles;
- à établir un tableau des comportements individuels participant à la propagation du virus, et y apporter des réponses constructives et ciblées;
- à expliquer le bien-fondé des décisions d'arrêt ou de poursuite de certaines activités économiques;
- à réfléchir à un plan d'action sur la durée, si cette situation devait perdurer ou recommencer et le cas échéant à envisager des solutions alternatives;
- à établir un état des lieux de la collaboration intercantonale et de la coordination des différentes mesures :
- à rendre un rapport complet et comparatif des situations cantonales en Suisse, en mettant en avant les caractéristiques propres à notre canton;
- à rendre un rapport détaillé et à prévoir un relevé statistique complet et régulier de la situation sanitaire et de la planification hospitalière, en prenant en compte le secteur privé;
- à consulter de manière soutenue les partenaires sociaux dans le cadre de mesures sanitaires coercitives;
- à accroître la collaboration avec le parlement, par une consultation plus accrue de la commission législative et des chefs de groupe;
- à rappeler de façon systématique les mesures d'hygiène préconisées par l'OFSP, à savoir l'hygiène des mains, la distance interpersonnelle, l'aération des locaux et le port du masque.

ANNEXE 1



R 939-A 22/22

ANNEXE 2



Stratégie d'adaptation Covid-19/21





Point de colla boration DGS – Partenaires – canton de Geneve – Inndi 23 mars 2021